

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 décembre 2023

Séance plénière du 18 décembre 2023

Le CESER se réunira en séance plénière dans l'hémicycle Jean Zay de l'Hôtel régional, **le lundi 18 décembre 2023 de 9h20 à 18h30.**

Au cours de cette séance plénière, le CESER présentera une communication et un rapport d'autosaisine :

- **Communication « La culture de l'égalité au CESER Centre-Val de Loire, un enjeu permanent »** : malgré une reconnaissance de la réalité du sexisme, les violences sexistes et sexuelles déclarées continuent d'augmenter, d'après le dernier baromètre du Haut Conseil à l'Égalité. Engagé sur les questions de culture de l'égalité et de sa prise en compte depuis plusieurs années, le CESER Centre-Val de Loire a souhaité orienter sa dernière étude sur le sexisme ordinaire, porte d'entrée des violences sexistes et sexuelles. Le groupe de travail a identifié les leviers pour faire exister la culture de l'égalité au sein du CESER Centre-Val de Loire dont l'enjeu devient permanent et propose la mise en œuvre d'un second volet lors de la prochaine mandature.

Rapporteuse : Madame Fatim LABIB

- **Rapport « Envies d'Europe pour les jeunes »** : le CESER s'est penché sur la question de la mobilité des jeunes en Europe, l'engagement autour de cette problématique étant exemplaire mais peu soutenu financièrement et administrativement par une politique publique forte. Cette étude met en exergue le manque d'ouverture vers l'étranger des jeunes de notre région ; c'est pourquoi, le CESER a voulu identifier les freins à la mobilité alors qu'un foisonnement de dispositifs existe. Riche en informations sur les dispositifs et sur les obstacles rencontrés, ce rapport sera suivi d'ateliers participatifs organisés avec des jeunes.

Rapporteur : Monsieur Hervé COUPEAU

Il rendra de plus six avis en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Budget primitif pour 2024** : le Budget 2024 se caractérise par un budget de fonctionnement maîtrisé, qui permet le maintien d'un niveau d'épargne brute suffisant. L'évolution de la charge de la dette pesant sur l'épargne nette, et la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat, doivent amener la Région à se réinterroger sur l'ensemble de ses dispositifs.

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BRUN

- **Volet Mobilités du CPER** : ce volet mobilités 2023-2027 est un complément au CPER 2021-2027 signé le 7 mars 2022 dont les financements contractualisés s'établissent à 514,1 M. Le CESER accueille positivement les opérations de rénovation et de cadencement des lignes structurantes mais s'étonne néanmoins qu'il faille encore mener des études complémentaires pour le POLT. Il salue les efforts importants annoncés pour développer le fret ferroviaire qui devront être poursuivis pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du SRADDET. Globalement, le CESER se félicite des avancées majeures opérées par le présent volet « mobilités » du CPER mais aimerait que des éléments concernant l'exécution et l'avancée des projets du CPER soient communiqués annuellement, afin d'avoir un véritable suivi/évaluation. Le CESER profitera de sa présence dans le comité régional des partenaires et dans les comités locaux des partenaires par bassin de mobilité pour apporter sa vision sur l'exécution de ce CPER.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

- **Ambitions Agriculture 2030** : le rapport soumis à l'avis du CESER prolonge et précise les actions transversales adoptées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour les filières agricoles et leurs intérêts connexes. Trois grandes ambitions stratégiques sont détaillées en 23 actions à savoir : l'engagement des agriculteurs dans les transitions, l'accroissement de l'attractivité des métiers dans les secteurs agricoles et le développement de la transformation des produits agricoles. Le CESER partage les objectifs de réussite fixés dans ce rapport mais regrette cependant que la thématique de l'eau ne soit pas plus développée sur ce document stratégique. Pour le CESER, la réussite de cette politique participera à une agriculture vive et active et sera le meilleur atout pour une revitalisation de nos ruralités.

Rapporteur : Monsieur Hervé COUPEAU

- **PRSE 4** : ce 4^{ème} Plan Régional de Santé Environnement (PRSE), élaboré pour la première fois par le Conseil régional, est un outil stratégique régional qui promeut la santé tout en prenant en compte les enjeux environnementaux. Le CESER salue la qualité du travail réalisé compte tenu de la difficulté de l'exercice. Le document reprend les 4 axes déclinés dans le cadre du Plan National de Santé : sensibilisation, information et formation, une santé unique, réduction et prévention des risques et des environnements favorables à la santé. Le CESER se pose la question de la cohérence globale d'une politique de santé segmentée et préconise notamment la mise en œuvre d'un organe de régulation de l'aménagement territorial. Il s'interroge aussi sur la place des citoyennes et des citoyens, et de leur prise en compte dans le processus de démocratie sanitaire.

Rapporteuse : Madame Claire BOTTE

- **Carte des formations professionnelles pour 2024** : le CESER souligne l'importance du nombre de places ouvertes au regard des années antérieures, à savoir 278 places de formations supplémentaires. L'établissement de cette nouvelle carte est principalement marqué par les premiers impacts de la réforme du lycée professionnel, par une évolution méthodologique de son élaboration et par une adaptation de l'offre. Le CESER salue le fait que certains projets portés par les établissements s'inscrivent désormais dans une vision pluriannuelle et apprécie que cette carte permette de voir aboutir certains projets portés par l'enseignement agricole.

Rapporteuse : Madame Patricia LAUPIN

- **Démocratie permanente : feuille de route 2024-2028** : le CESER salue la volonté du Conseil régional de poursuivre l'engagement de l'ancienne mandature en faveur d'une démocratie permanente et active mais regrette que la Région n'ait pu évaluer l'Acte I. Le CESER attire l'attention sur le nécessaire impératif de construire de réel processus de participation des habitants et propose la création d'une commission d'évaluation citoyenne. Le CESER est prêt à répondre à des sollicitations plus nombreuses du Conseil régional par le biais des saisines. Il souhaiterait par ailleurs faire évoluer les liens entre CODEV et CESER. Enfin, malgré la mobilisation du CESER dans la co-construction de l'Acte II, des interrogations demeurent notamment sur la place qu'il occupe au sein du Comité de suivi régional.

Rapporteuse : Madame Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23

sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr